Métropole Aix-
Marseille-Provence

Territoire
du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2019
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2019_CT2_508

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

Le 28 novembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 22 novembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AUGEY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à TERME Françoise – BONTHOUX Odile donne pouvoir à SUSINI Jules – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à DELAVET Christian – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à AUGEY Dominique – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FREGEAC Olivier donne pouvoir à CESARI Martine – GERARD Jacky donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RAMOND Bernard donne pouvoir à AMEN Mireille – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – BORELLI Christian – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Nadia TRAINAR

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_508-DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

Métropole Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Agriculture

■ **Séance du 28 novembre 2019**

05_4_01

■ Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Pays d'Aix a mis en place une politique d'aide aux associations à caractère agricole dans le but de participer au développement de l'agriculture sur son territoire et de promouvoir les produits du terroir.

A ce titre, il est proposé de poursuivre le soutien aux associations à caractère agricole qui mènent, à l'échelle du Territoire du Pays d'Aix, des actions pertinentes en cohérence avec sa politique de développement agricole.

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de **7 500 €** aux deux associations suivantes :

- **COMITÉ DE LA FÊTE DU VIN COTEAUX D'AIX** **3 500 €**
- **SYNDICAT AOP HUILE D'OLIVE D'AIX-EN-PROVENCE** **4 000 €**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_508-DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

n°gu	Association	Action subventionnée	Objet de l'action	Budget prév action	Subv sollicitée	Subv proposée	Conv oui / non
2019_1385	COMITÉ DE LA FÊTE DU VIN COTEAUX D'AIX	35ème Fête des vins des coteaux d'Aix-en-Provence – mai 2019	Promouvoir les vins des vignerons de la région et l'appellation des « Coteaux d'Aix-en-provence ». Présence de 50 exposants dont 30 producteurs des Coteaux d'Aix-en-Provence. Nombreuses activités organisées autour du vin, dégustation de produits du terroir, présentation de matériel viticole, défilé d'anciens tracteurs, jeux pour les enfants, organisation d'une tombola.	24 100	4 000	3 500	NON
2019_0154	SYNDICAT AOP HUILE D'OLIVE D'AIX-EN-PROVENCE	23ème édition de la Fête de l'Huile d'olive AOP Aix-en-Provence - décembre 2019	Promouvoir et faire découvrir la spécificité des produits du terroir, notamment l'huile d'olive d'Aix-en-Provence reconnue en AOP depuis 1999. Célébrer la nouvelle production. Démonstrations et dégustations culinaires. Vente directe des producteurs.	16 500 €	5 000 €	4 000 €	NON

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, il est précisé que les subventions mentionnées étant inférieures à 5 000 €, feront l'objet d'un seul versement, sitôt effectué le contrôle de légalité de la délibération y afférent par les services préfectoraux.

L'association quant à elle, a pour obligation de transmettre avant la fin de l'exercice 2019 ou au plus tard dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice 2019 :
- un compte de résultat final signé par le Président et le Trésorier
- un rapport qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_508-DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 021 -049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 14 novembre 2019.

Ouï le rapport ci-dessus,

Considérant

- La volonté du Pays d'Aix de soutenir un certain nombre d'associations à caractère agricole qui mènent, à l'échelle de son territoire, des actions pertinentes en cohérence avec sa politique de développement agricole.

Délibère

Article 1 :
Est attribué aux associations sus-mentionnées un montant total de subventions de 7 500 €.

Article 2 :
Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :
Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget 06 - État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 6312.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_508-DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

Budget prévisionnel général de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 2019 ou date de début : 01/01/2019 date de fin : 31/12/2019

CHARGES	Montant[7]	PRODUITS	Montant[7]
60 – Achats	8 500	**70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services**	8 700
Prestations de services	3 000	**73 – Dotation et produits de tarification**	
Achats matières et fournitures	5 000	**74- Subventions d'exploitation** [8]	15 400
Autres fournitures	500	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	5 100		
Locations	5 000	Région(s) :PACA	3 000
Entretien et réparation			
Assurance	100	Département(s) :13	1 500
Documentation			
62 – Autres services extérieurs	10 500	Total Métropole Aix-Marseille-Provence	4 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Métropole	
Publicité, publication	10 000	- Territoire Marseille-Provence	
Déplacements, missions	500	- Territoire du Pays d'Aix	4 000
Services bancaires, autres		- Territoire du Pays Salonais	
		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
		- Territoire Istres-Ouest Provence	
63 – Impôts et taxes		- Territoire du Pays de Martigues	
Impôts et taxes sur rémunérations,		Communes :Rognes	3 000
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 – Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	3 900
65 – Autres charges de gestion courante		**75 – Autres produits de gestion courante**	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 – Charges financières		**76 – Produits financiers**	
67 – Charges exceptionnelles		**77 – Produits exceptionnels**	
68 – Dotation aux amortissements		**78 – Reprises sur amortissements et provisions**	
69 – Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		**79 – Transfert de charges**	
TOTAL DES CHARGES	24 100	**TOTAL DES PRODUITS**	24 100
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES[9]			
86 – Emplois des contributions volontaires en nature		**87 – Contributions volontaires en nature**	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		**TOTAL**	

Signature du Président

DAVIN Eric

Fait à Rgnes

Le 29/11/2018

Cachet de l'association

Comité de la fête du vin de Rognes

[7] *Ne pas indiquer les centimes d'euros.*

[8] *L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.*

[9] *Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.*

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_508-DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

Budget Prévisionnel
XXIII eme eme Fête de l'Huile d'olive AOP Aix en Provence
décembre 2019, Aix en Provence

DEPENSES		Prévisionnel
Communication	Impression affiches	570
	1200 cartons inauguratior	450
	1500 flyers	430
	frais postaux inaugur	500
	frais affichage affiches	250
	dépliant	500
Logistique	Chapiteau	8 500
	occupation domaine publ	450
Animation décoration	animateur	900
	pépinières Jean Rey	90
	Intronisation confrérie	1 000
	huile aioli	150
	matériel divers	230
	5 paniers cadeau (alinéa)	55
	Inauguration (lég, crouton	110
	Vin Inauguration	100
	repas inauguration	715
	animation fleuriste	1500
	Total	**16500**
RECETTES		
Part exposants		4000
subventions C Agri	Crédit Agricole Aix	400
	Crédit Agricole Berre	500
Subvention Metropole		5000
Part Syndicat		6600
	Total	**16500**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_508-DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

2019_CT2_508

OBJET : Développement économique et emploi - Agriculture - Attribution de subventions aux associations à caractère agricole

---

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 04 DEC. 2019

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_508-DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019